

Accompagnement RSA social +

21 rue de BERNE
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 24 90 64

6 rue des imprimeurs
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 34 47

Mail : rsa@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service et éléments de contexte de l'année 2023	2
1.1	Les temps d'organisation et de réflexion	3
1.2	Les temps de formation	4
1.3	Les évènements qui ont impacté l'activité	4
1.4	Les partenaires.....	5
1.5	Les actions collectives	5
2	Chiffres clé de l'année	7
3	L'accompagnement social +	8
3.1	Actions spécifiques.....	9
3.2	Le logement et l'hébergement.....	9
3.3	La santé.....	11
3.4	Les freins à l'accès à une activité ou un emploi.	11
3.5	Reprise d'activité et sorties du dispositif	12
3.6	La diversité du public.....	13
4	LES PERSPECTIVES pour 2024	14

1 Présentation du service et éléments de contexte de l'année 2023

La mission du service d'accompagnement RSA d'ENTRAIDE le Relais consiste à contractualiser avec les personnes qui sont orientées et à proposer aux bénéficiaires un accompagnement social personnalisé en fonction de la situation individuelle de chacun.

L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, RSA, est un service proposé par l'association depuis 1989, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion (ex-RSA) en 1988.

Le RSA est destiné à garantir un revenu minimum à des personnes qui ne disposent pas d'autres ressources. Il est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Dans le département du Bas Rhin, la gestion du dispositif est confiée à la Communauté Européenne d'Alsace, CeA. Cette dernière a mis en place en 2021, un outil de gestion dématérialisé : JOB CONNEXION. Les orientations et le suivi des bénéficiaires du RSA sont organisés via ce logiciel, utilisé quotidiennement par les référentes RSA. Les personnes sont orientées par la plateforme d'orientation, PF1, ou l'unité de gestion RSA, UGRSA, selon l'ancienneté de leur demande de RSA.

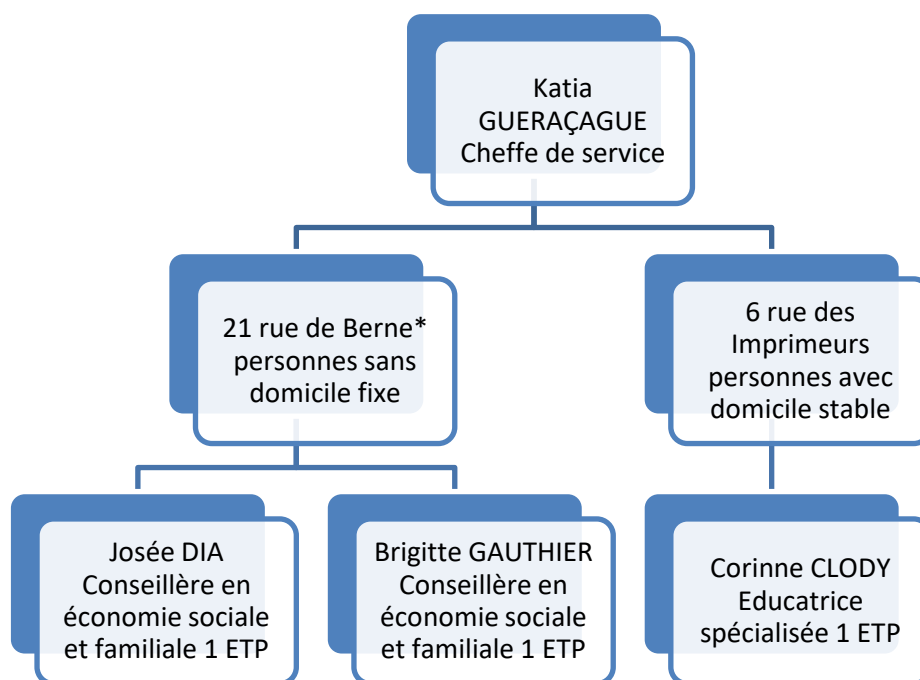
2023 a représenté une année de stabilisation pour l'équipe, qui a été en grande partie renouvelée dans le cadre de réorganisations internes, de poste supplémentaire et d'un départ ces deux dernières années. Mme ZEGAOUI a en effet quitté l'association courant mai et Mme DIA a rejoint l'équipe fin juin.

Le fonctionnement du service, pour partie rattaché à l'accueil de jour de l'association avant 2022 a également été modifié. L'équipe composée de trois référentes RSA et d'une cheffe de service à mi-temps fonctionne maintenant autour d'une organisation de service unique même si les publics accompagnés restent distincts du fait de leur situation liée au logement. En effet une partie des bénéficiaires sont locataires ou hébergés de manière stable (chez des tiers ou en structure), l'autre partie des bénéficiaires est sans domicile fixe.

Cette distinction, du point de vue du domicile des personnes, s'organise par une répartition sur deux sites :

- Corinne CLODY accueille les personnes **avec domicile stable**, 6 rue des Imprimeurs à la Montagne Verte.
- Josée DIA et Brigitte GAUTHIER accueillent les personnes **sans domicile fixe**, 21 rue de Berne en périphérie du centre-ville de Strasbourg.

L'agrément prévoit l'accompagnement de 180 personnes au total.



*depuis le déménagement le 21 novembre 2023

1.1 Les temps d'organisation et de réflexion

Des réunions de service bimensuelles se sont renforcées en 2023. Elles permettent d'aborder les situations individuelles des bénéficiaires et de travailler tous les points en lien avec l'organisation du service, le lien avec les partenaires, les projets, etc...

Un travail de réflexion autour des outils et protocoles du service a également été engagé au dernier trimestre de l'année. Il a permis à l'équipe d'interroger les pratiques, de réfléchir à des orientations, de penser les problématiques.

La mouture du rapport d'activité elle-même a été repensée pour sortir du schéma classique avec graphiques et interprétations et se veut plus proche de la réalité du service, l'idée étant de s'attacher à écrire ce qui nous semble important de partager et de valoriser.

Le Groupe d'Analyse des Pratiques, qui n'était, jusqu'en 2023 pas commun aux 3 référentes, a également pu être investi d'une autre manière. En effet, en l'absence de budget disponible pour financer ce temps de réflexion, une référente participait au GAP du CHRS de l'association et les 2 autres participaient à celui de l'accueil de jour de l'association ce qui ne contribuait pas à la cohésion de l'équipe. Une opportunité de GAP avec un autre service de l'association, le Logement d'Abord, a permis de raccrocher l'équipe à un groupe auquel les trois référentes peuvent participer et y trouver davantage de sens.

Fin 2023, les entretiens professionnels à échéance des 2 ans ont permis de faire le bilan des formations et d'échanger sur les besoins et les projets des salariés de l'équipe. La

perspective des formations interservices collectives organisées en interne en 2023 et 2024 (report d'une thématique sur la question du vieillissement) a fait que les salariées n'ont pas projeté de demande de formation individuelle ou collective supplémentaire.

1.2 Les temps de formation

Les formations permettent à l'équipe de développer des compétences, de s'extirper du terrain et de mener une réflexion sur la pratique avec le bénéfice d'éléments théoriques. La rencontre avec d'autres professionnels voire des collègues d'autres services de l'association apporte un enrichissement en termes de connaissances de dispositifs et de pratiques.

- « *Accueillir, accompagner et soigner les personnes ayant un parcours migratoire* » a permis un travail de réflexion autour des parcours migratoires et des traumatismes liés à l'exil, des représentations culturelles et des modalités d'accès aux soins des publics étrangers.
- « *Premiers secours en santé mentale-PSSM* » a permis de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté aux différentes situations, de repérer les situations d'urgence et a été source d'information sur les ressources disponibles pour orienter vers les professionnels de la santé. Cette formation dispensée depuis 2023 en interne par une salariée formée aux PSSM, permet d'approfondir les connaissances que l'on peut avoir et de mieux pouvoir faire face à un événement lié à la santé mentale des personnes accompagnées.
- « *Estime de soi et hygiène* » a représenté un temps de formation très intéressant dans la mesure où ces deux thèmes ont été abordés sous un autre angle que d'ordinaire. Les participants ont pu différencier les notions d'hygiène et de propreté en lien avec la santé, la culture, le territoire et l'identité des personnes accompagnées. Les différentes aires de l'identité ont pu être abordées de manière approfondie. Cette formation a favorisé une prise de conscience des comportements que l'on peut adopter de manière inconsciente et a généré des axes de réflexion et d'amélioration quant aux réponses qu'il est souhaitable d'adopter.

1.3 Les événements qui ont impacté l'activité

Le logiciel SI SPI a rencontré des dysfonctionnements à partir de l'été empêchant les réorientations. Le nombre d'entrées et de sorties a de fait été impacté. La comparaison entre les deux années reste aléatoire puisqu'en 2022, un poste supplémentaire a été accordé au service, pourvu au 1^{er} juin de l'année. Ce n'est que l'année prochaine qu'une comparaison pourra être effectuée en termes de flux et de nombre de personnes accompagnées.

Dans le cadre de travaux importants, les bureaux situés 24 rue SAINT LOUIS où exercent les 2 référentes des personnes sans domicile fixe et la cheffe de service, ont déménagé dans des bureaux temporaires 21 rue de BERNE. Force a été de constater que malgré la communication qui avait été organisée autour du déménagement, quelques personnes se sont perdues lors des entretiens lorsque ceux-ci ont repris à la nouvelle adresse.

1.4 Les partenaires

La visite de structures et les rencontres avec les partenaires initiées en 2022 se sont poursuivies en 2023.

Des rencontres ont eu lieu avec les équipes d'RSAvenir-autre opérateur de l'accompagnement social+ des personnes sans domicile fixe, des Berges de l'Ain autour de l'admission d'un ménage au sein de la structure, de l'Ilôt dans le cadre de l'accompagnement d'une personne bénéficiaire hébergée par la structure. Ces rencontres qui permettent d'appréhender le fonctionnement d'une structure et de communiquer sur nos pratiques professionnelles en lien avec nos missions sont essentielles pour apporter de la cohérence et de la transparence à l'accompagnement des personnes. Dans le cadre de la convention qui nous lie, l'association ALT nous a proposé un temps d'information avec un médecin sur les différents produits et leurs effets sur les consommateurs. Également, nous avons rencontré l'équipe de la PF1 qui nous oriente les nouveaux bénéficiaires du RSA. Enfin, l'équipe a pu bénéficier en 2023 d'informations sur France Travail ; sur les structures d'insertion VETIS et EMI-CRENO grâce à sa participation aux Stammtischs organisés par Mme PFISTER, conseillère territoriale insertion de l'UT Sud.

1.5 Les actions collectives

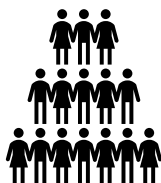
L'organisation d'actions collectives n'est pas aisée au sein du service en raison de la charge de travail que représente l'accompagnement individuel des personnes, celui-ci laissant peu de marge à des initiatives plus collectives. En 2023, le service a néanmoins participé au tournoi annuel de baby-foot de l'association qui réunit plusieurs services et auquel des personnes accompagnées participaient. Ce type d'action reste une opportunité pour l'équipe de rencontrer les personnes dans un autre contexte que celui de la contractualisation et de l'accompagnement plus administratif. Il participe à la création ou au renforcement d'un lien de confiance qu'il est nécessaire d'instaurer avec les personnes afin qu'elles s'autorisent à investir l'accompagnement et puisse réaliser des démarches pour lesquelles elles ont bien souvent baissé les bras, démotivées par les échecs et les difficultés pour s'y inscrire.

Le lien avec les autres services de l'association, notamment ceux de l'ACJ et de la prévention spécialisée mais aussi le Logement d'Abord, localisés au sein du même

bâtiment, nous a permis de travailler collégalement autour des personnes en situation de grande précarité, pour certaines ne faisant pas valoir leur droit au bénéfice du RSA. Pour ces personnes les plus éloignées de tout, que ce soit en termes de ressources mais aussi de solutions d'hébergement/logement, le lien entre les services leur a permis d'accepter de rencontrer des intervenants sociaux qu'ils n'acceptaient pas de rencontrer en dehors. La perspective d'orienter les bénéficiaires vers les ateliers PASSERELLE de l'association a également été renouvelée en 2023. 5 personnes sont concernées.

2 Chiffres clé de l'année

Accompagnés en 2023



253 personnes

Public avec domicile

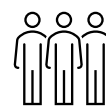


65%



35%

public sans domicile



70%



30%



72

Entrées



116

Sorties



115 domiciliations

Personnes sans domicile fixe
Accès au logement ou à l'hébergement



1 personne sur 6

- 9 Logements privés
- 5 Logements sociaux
- 1 Logement accompagné
- 4 CHRS
- 2 Stabilisation
- 4 Urgences longues

Problématiques de santé



Public avec domicile

73 %



public sans domicile

44 %

3 L'accompagnement social +

L'accompagnement social + est une déclinaison de l'accompagnement social dont il se différencie par l'intensité des modalités de suivi. La CeA organise en effet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soit par le biais d'un accompagnement professionnel soit social.

Il s'agit d'un accompagnement renforcé pour des personnes dont la situation nécessite de lever un certain nombre de freins qui les empêchent de s'inscrire rapidement dans des démarches d'insertion professionnelles. Ces freins peuvent concerner l'absence de logement ou d'hébergement, d'importants problèmes de santé, des difficultés liées à la maîtrise du français, des ouvertures de droits bloquées.

Le bénéfice du RSA est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque, CER, entre la personne, la CeA et le référent RSA.

Également, la présence à un rendez-vous mensuel minimum et la mobilisation de la personne autour des démarches définies dans le CER sont obligatoires.

L'accompagnement débute par une première rencontre avec le référent : ce temps d'échange permet à la personne d'exprimer ses difficultés et ses besoins. Le référent explique le cadre de l'accompagnement RSA et les démarches qui peuvent s'engager avec elle.

Le service veille à personnaliser l'accompagnement en fonction du projet et des besoins de chaque personne accompagnée dans le respect du CER que demande la CeA.

L'accompagnement prend la forme de :

- Temps d'écoute, nécessaires pour tisser et maintenir le lien de confiance avec des personnes souvent isolées, avec un parcours de vie ponctué de ruptures tant du point de vue familial que social.
- Soutien dans les démarches administratives (CAF, CPAM, IMPOTS, MDPH...), d'instruction de demandes de logement ou d'hébergement (SIAO), d'aide dans les démarches vers le soin, d'orientations caritatives, d'aide dans l'ouverture et le maintien de droits, de soutien dans la gestion du budget, de soutien à la parentalité, etc...
- Accompagnements physiques qui peuvent être proposés lorsque la situation le nécessite.

Le rappel des droits et devoirs fait partie intégrante de l'accompagnement social. En dernière instance, la personne peut être convoquée en commission de coordination voire de sanction lorsque l'intervention de l'équipe ne suffit pas.

Une confusion intervient souvent pour les personnes accompagnées qui ne comprennent pas que la référente auprès de qui ils sollicitent de l'aide pour leurs démarches porte également les devoirs vis-à-vis de la CeA en termes de démarches à réaliser.

3.1 Actions spécifiques

Sur le site où sont accompagnées les personnes sans domicile fixe :

- Une permanence sociale intervient chaque vendredi matin et permet d'accueillir les personnes accompagnées sans RV. Elles peuvent être reçues pour des petites démarches ponctuelles ne pouvant pas attendre le RV de suivi de parcours. Ce temps apporte aussi la souplesse nécessaire à une partie des personnes accompagnées et qui rencontre des difficultés à se stabiliser dans une régularité de l'accompagnement.
- Le service dispose d'un agrément de domiciliation administrative pour 100 personnes. La proposition de domiciliation est faite systématiquement aux personnes sans domicile fixe, elle n'est néanmoins pas obligatoire. Le courrier peut être retiré lors des RV d'accompagnement ou lors des permanences de l'ACJ de l'association.

3.2 Le logement et l'hébergement.

Les démarches autour de l'accès à un logement ou un hébergement représentent une part importante de l'accompagnement des personnes sans domicile fixe accompagnées 21 rue de BERNE.

Un tiers des personnes orientées sont sans domicile ou en hébergement précaire. La moitié des personnes sont hébergées chez des tiers, ce chiffre est en augmentation comparé à 2022. Les personnes doivent s'acquitter d'une participation financière auprès des personnes qui les hébergent. Ces hébergements, aléatoires, peuvent s'arrêter brutalement du jour au lendemain, laissant les personnes dans une situation de détresse. Des signalements à la veille sociale sont formalisés par mail en plus des appels au 115 dans l'espoir d'une mise à l'abri rapide qui n'aboutit généralement pas en raison du déficit de places disponibles au regard des demandes et besoins. Les demandes d'hébergement auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation concernent une personne sans domicile fixe sur quatre accompagnées. Ce sont des personnes qui ont besoin d'un accompagnement social en lien avec un hébergement afin de stabiliser leur situation avant l'accès à un logement autonome.

En 2023, le service a réalisé 63 demandes de logement avec le public sans domicile fixe et 26 demandes avec celui qui dispose d'un hébergement stable.

La forte carence de logements mais également d'hébergements génèrent des situations de personnes en attente, dans des situations plus qu'inconfortables voire de survie. Des familles accompagnées d'enfants, des personnes vulnérables du fait d'un handicap, de leur santé ou de leur genre, se retrouvent à la rue sans solution de mise à l'abri. Les situations, dans ce contexte, se dégradent et les personnes mettent autant de temps ensuite à pouvoir envisager la réalisation de démarches d'insertion.

Un autre problème est qu'une partie des personnes accompagnées ont besoin d'être admises au sein de structures qui ont la possibilité de s'adapter à leurs capacités d'insertion, limitées par un parcours de vie émaillé de ruptures et de traumatismes. Ces personnes sont quelquefois accompagnées d'un, voire plusieurs chiens dont elles ne peuvent envisager de se séparer.

Des structures comme l'Ilot ou Joséphine Baker permettent aux personnes d'investir des lieux qui ne leur demandent pas de s'engager en termes de contrat de séjour, projet individualisé ou démarche d'insertion alors même qu'elles ont besoin de temps pour stabiliser leur situation et peut-être régler des démarches de soin avant toute autre chose. Ce sont des structures qui admettent les personnes là où elles en sont et qui élaborent avec elles et autour d'elles.

Les traumatismes sont en effets nombreux ; parcours migratoire, rupture familiale, sortants de l'aide sociale à l'enfance, et ont une incidence sur les capacités des personnes à se mobiliser dans les démarches. Le temps est une notion importante dans l'accompagnement social + parce que les référentes ont besoin de le mobiliser afin de tisser un lien de confiance avec les personnes.

On retrouve également des personnes hébergées chez des tiers parmi le public avec domicile stable. Mais ce sont en général des hébergements chez des tiers proches et pérennes. Les hébergements précaires concernent la caravane des gens du voyage. 72% des personnes accompagnées sont locataires, dans le privé ou en logement social.

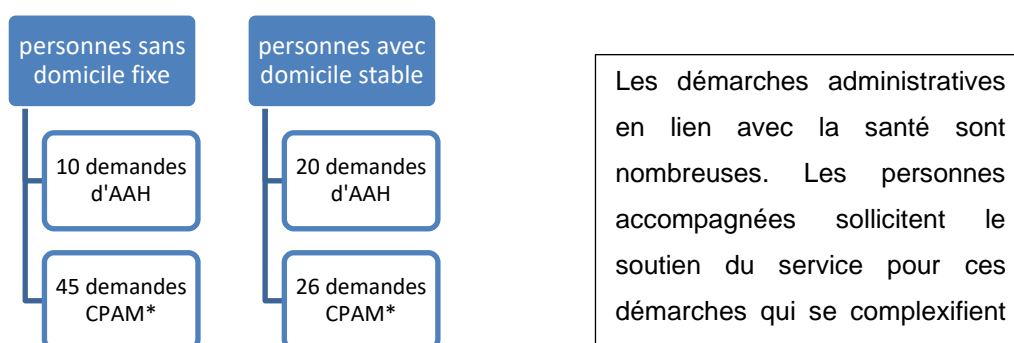
L'étude de la situation locative des personnes sans domicile fixe à la sortie du dispositif d'accompagnement social + comparé à la situation à l'entrée, dénote une évolution certaine bien que partielle. En effet, lorsque les motifs de sortie sont les ressources supérieures au plafond, ce n'est pas la situation locative qui génère la sortie mais bien l'état des ressources, ce qui sous-entend que des personnes salariées ne percevant plus le RSA sortent de l'accompagnement sans que leur situation du point de vue de l'hébergement/logement ne soit résolue. Néanmoins, 31% des sortants sont, soit locataires, soit hébergées sur un dispositif stable et le nombre de personnes hébergées chez des tiers, sans domicile fixe ou en hébergement précaire, baisse à 61% alors que ce chiffre s'élevait à 83% pour les personnes orientées en 2023.

3.3 La santé

Particulièrement dégradée chez les personnes avec domicile stable, les problématiques de santé touchent 73% du public. Ce chiffre est en nette augmentation en 2023. Les personnes sans domicile fixe sont en meilleure santé mais sont tout de même 44% à avoir des problématiques de santé. Ce chiffre s'explique sans doute par le fait que la population sans domicile fixe est en moyenne plus jeune. Les plus de 40 ans ne représentent que 45% des personnes sans domicile fixe accompagnées contre 70% chez les personnes avec un domicile stable.

Ce n'est pas tant le refus de se soigner qui semble faire défaut puisque 85% des personnes sans domicile fixe et 89% des personnes avec domicile stable effectuent des démarches. Les démarches administratives sont fastidieuses. Bien souvent les personnes n'ont pas suffisamment travaillé, voire pas travaillé du tout pour faire reconnaître une invalidité ou incapacité de travail. Les critères pour obtenir une Allocation Adulte Handicapé sont restrictifs et ne permettent pas toujours de faire reconnaître une incapacité de travail et bénéficier d'une allocation qui peut prendre le relais du RSA.

Quelques personnes sont dans le déni mais ne représentent pas la majorité.



*demandes d'ouverture de droits ou de renouvellement à l'assurance maladie

3.4 Les freins à l'accès à une activité ou un emploi.

La part de personnes ayant un niveau d'étude CAP/BEP ou plus n'est que de 40% environ tout public confondu. Ce qui veut dire que 60% des personnes accompagnées n'ont pas suivi une formation qualifiante ou suivi des études au-delà du cursus de fin de scolarité obligatoire. Les personnes d'origine étrangère n'ont, pour certaines, pas été scolarisées au pays et sont d'autant plus en difficulté pour apprendre le français, n'ayant pas bénéficié d'un enseignement scolaire dans leur langue maternelle. Ce chiffre peut être corrélé au taux de personnes orientées en emploi qui est inférieur à 10%.

Il est important ici de souligner qu'un pourcentage plus ou moins important de personnes ne maîtrisent pas le français : 15% chez les personnes avec un domicile stable, 46% chez les personnes sans domicile fixe.

Non seulement elles ne sont pas employables rapidement mais leur accompagnement, en l'absence de ligne budgétaire pour recourir à un organisme de traduction assermenté, est extrêmement complexe. Le barrage de la langue nous met régulièrement en difficulté pour contextualiser le cadre de l'accompagnement du point de vue des engagements du bénéficiaire du RSA. Les personnes étrangères sont en général statutaires. Elles sont dans une incompréhension que la France leur accorde la protection en termes de reconnaissance et de titre de séjour tout en les privant d'hébergement dès l'obtention d'une réponse positive de l'OFPRA (fin de prise en charge en CADA). Dans ce contexte, elles répondent régulièrement qu'elles s'acquitteront de leurs obligations de cours de français lorsqu'elles auront accès à un hébergement stable ou réglé des problématiques de santé. En parallèle, hormis les 200 heures de français obligatoires dispensées par l'OFII, qui ne suffisent pas pour bon nombre de personnes, il est extrêmement difficile de trouver des cours de français. Les inscriptions en cours d'année scolaire sont rarement accessibles dans les centres socio-culturels et les organismes de formation sont saturés. Les traductions avec les pairs lorsqu'il y en a, ne sont pas toujours facilitantes. Outre le barrage de la langue, nous faisons face à des incompréhensions majeures quant au fonctionnement de notre système administratif et des possibilités d'accès au logement, ce qui génère aussi régulièrement des tensions.

Le cumul de problématiques concerne 47% des personnes accompagnées tout public confondu, chiffre stable d'une année à l'autre. Les problématiques principales étant l'hébergement/logement, la santé, le barrage de la langue, les démarches administratives et la carence en mode de garde.

3.5 Reprise d'activité et sorties du dispositif

Le taux de reprise d'activité¹ est stable d'une année à l'autre. Ce taux est plus faible chez les personnes qui disposent d'une situation locative stable, 9%, que chez les personnes sans domicile fixe, 18%. L'état de santé du public, évoqué plus haut, peut sans doute expliquer ces proportions fluctuantes.

En revanche, les personnes qui disposent d'un domicile stable reprennent plus fréquemment un emploi durable-80%. Ces reprises d'activités se soldent, à 80%, par une sortie du dispositif pour le motif de ressources supérieures au plafond. Cette tendance s'est inversée en 2023 comparativement à 2022.

Les personnes sans domicile fixe reprennent majoritairement un emploi de transition-58%. De ce fait, la part de reprise d'activité ayant conduit à une sortie du dispositif est plus faible-35%.

¹ Activité : emploi, engagement citoyen ou formation
Rapport d'activité 2023 – Accompagnement Social RSA 12

La part de formation (cours de français principalement) est relativement la même pour les deux publics, 10% et 12%.

Le taux de sortie pour un motif administratif est de 56% pour le public sans domicile fixe et de 49% pour le public avec domicile stable. En 2023, les ressources supérieures du conjoint ont concerné un tiers des sorties administratives des personnes avec domicile stable tandis que les déménagements ont représenté 43% des motifs de sorties administratives des personnes sans domicile fixe.

Enfin, nous relevons en 2023, comparé à l'année précédente, une dynamique dans les situations des personnes puisque les taux de maintien en accompagnement ont sensiblement diminué :



- Personnes sans domicile fixe : 55% contre 86% en 2022.
- Personnes avec domicile stable : 52% contre 71% en 2022.

3.6 La diversité du public

Il est important de souligner que la spécificité d'accompagnement requise pour accueillir une personne sans domicile fixe qui est dans la rue avec son chien n'est pas la même que celle qui caractérise l'accompagnement de la personne étrangère statutaire nouvellement arrivée en France. Cette diversité du public nécessite un développement des compétences et une constante adaptation de l'accompagnement de la part des référents auprès des personnes qui n'ont pas les mêmes besoins et ne nécessitent pas les mêmes réponses.

L'accompagnement social + concerne également les personnes issues de la communauté des gens du voyage. Les exigences d'insertion liées à la perception du RSA ayant sensiblement augmenté ces dernières années les personnes de cette communauté n'ont pas eu le temps de s'adapter sur des thématiques qui ne sont pas du tout intégrées culturellement. Ainsi la perspective de devoir travailler en milieu ordinaire en dehors de la communauté ou de scolariser les enfants dès l'école maternelle a mené quelques bénéficiaires à renoncer au RSA. Pour ceux qui ne sont pas sédentaires et qui voyagent durant l'année, se pose également le problème de la régularité aux rendez-vous mensuels avec le référent. C'est un public qui a été très peu scolarisé, qui ne dispose pas de formations et pour qui l'accès à l'emploi nécessite des étapes intermédiaires. Soucieux de comprendre, nous avons rencontré en 2023 une professionnelle du LAPE itinérant « l'autre caravane » qui se déplace sur les aires d'accueil de la ville. L'échange que nous avons eu était intéressant et éclairant. Il nous paraît essentiel de réfléchir à l'accompagnement de ce public qui gagnerait à être mis en œuvre par des référents au fait des habitudes et usages de cette population.

Le service accompagne des personnes en famille, en couple ou isolée.

4 LES PERSPECTIVES pour 2024

- Reprendre l'accueil de **stagiaires** de formation Conseillère en économie sociale et familiale. Contact a été pris avec le centre de formation fin 2023.
- Développer les **actions collectives** en s'appuyant sur les ressources internes à l'association.
- Finaliser le travail sur les **outils** engagés fin d'année qui serviront de support de communication avec les personnes accompagnées et avec les partenaires.
- Explorer la piste de partenariats avec la **CARSAT** et la **MDPH** pour fluidifier les parcours des personnes qui pourraient relever de ces dispositifs et accélèreraient les sorties administratives du dispositif RSA.
- Conserver des temps dédiés à la formation, notamment via les **webinaires** proposés par différents opérateurs et partenaires, qui permettent de s'informer ou de rester au fait de l'actualité sans que cela ne soit chronophage pour l'emploi du temps des référentes.
- Appréhender les conséquences de la réforme de **France Travail** et du « **RSA sous condition** » pour les personnes que le service accompagne notamment en ce qui concerne les quinze heures d'activités hebdomadaires qui deviennent obligatoires pour percevoir le RSA.